

B.A  
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHINGIRI.-

Ruhengeri, le 29 avril 1958

N°B/489/AI.I4

Monsieur le Greffier du Tribunal de Territoire

de et à  
RUHINGIRI

Monsieur le Greffier ,

Comme suite à ma lettre n°A/444/AI.I4 du 16/4/58 à laquelle vous m'avez répondu qu'il y avait jamais eu de palabre entre Rukiramurame et Rwasamanzi, je vous communique à présent, afin que vous poursuiviez vos recherches que Rukiramurame m'a présenté une quittance de 20 frs n° I4 émanant de votre tribunal datée du 11/2/52 pour copie de jugement n° I.500- Veuillez me faire parvenir la copie de jugement en kinyarwanda.-

L'Administrateur Territorial Assistant  
GILLIT.A

